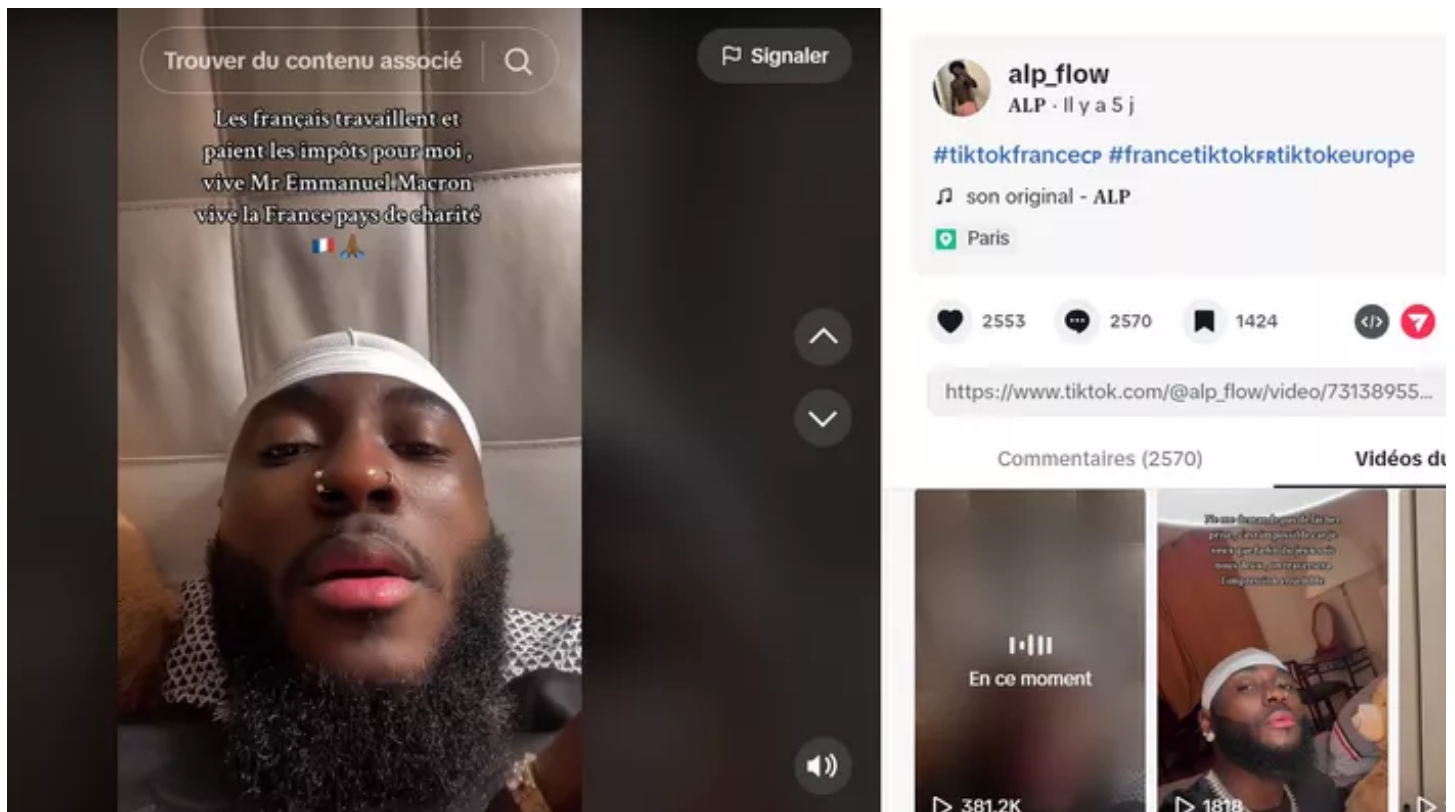


«Je vis des aides, les Français travaillent pour moi» : il se vante de «profiter du système» sur TikTok, Aurore Bergé et la Caf réagissent

Par J.D.S.

Publié il y a 7 heures,

Mis à jour il y a 6 heures



«À la fin du mois j'arrive à économiser 600 euros à ne rien faire», affirme notamment l'homme dans la vidéo. Capture d'écran TikTok

Le cabinet d'Aurore Bergé penche davantage pour un homme en «recherche de buzz» qu'un fraudeur.

Fraudeur ou mythomane ? Un homme se présentant sous le nom d'ALP a fait parler de lui sur TikTok cette semaine, pour de mauvaises raisons. Dans une vidéo, qui a massivement circulé sur les réseaux sociaux, cet individu, qui affirme habiter à Paris, explique, en longueur, comment il profite du système social français. «Je vis des aides de la France, les Français travaillent pour moi», affirme-t-il au début de la vidéo, qui a accumulé plus de 360.000 vues.

«Tous les Français bossent, vous vous levez tous les matins à 6h, pour aller bosser, pendant que moi je dors, je me lève à midi. Et à la fin du mois j'ai mon RSA, je touche 600 euros, et j'ai 300 euros de la mission locale qui me paie tous les mois. Ça fait 900 euros. Mon loyer coûte 500 euros, j'ai des APL de 350 euros, donc en gros je paie le loyer 150 euros. À la fin du mois j'arrive à économiser 600 euros à ne rien faire», développe-t-il.

Il affirme ensuite que la mission locale lui finance son permis à hauteur de 1300 euros, ainsi que son pass Navigo pour prendre les transports en commun franciliens, soit 84 euros par mois. «*C'est les assistantes sociales qui paient mon électricité, mon gaz, l'eau*», ajoute-t-il ensuite, disant également profiter des Restos du cœur. «*Moi je fais rien, j'ai décidé de ne rien faire. Tous les Français vous avez le seum, vous travaillez et payer des impôts pour moi, pour qu'on me paye*», poursuit-il, assumant à plusieurs reprises de «*profiter du système*».

«Plus proche de la recherche de buzz que du fraudeur»

De quoi faire réagir la Caisse nationale des allocations familiales (Cnaf), qui verse notamment le RSA et les APL via les Caf. «*L'individu a été identifié et des contrôles sont en cours*», écrit-elle sur X (ex-Twitter), indiquant que «*les premières investigations soulèvent des doutes sur ses affirmations*». Toutefois, «*en cas de fraude avérée, une plainte sera déposée à son encontre*», menace la Cnaf, parlant dans un autre post de «*fake-news*» et d'«*incitation à la fraude*».

La vidéo est devenue si virale que la ministère des Solidarités et des Familles Aurore Bergé a elle aussi réagi. «*Attention aux vidéos d'individus ne cherchant que le buzz et se faisant sur le dos de la vérité et de la solidarité nationale*», avertit l'ex-proutidente du groupe Renaissance à l'Assemblée nationale. Contacté par *Le Figaro* au sujet de l'homme de la vidéo, le cabinet de la ministère rapporte que «*les premières investigations effectuées tendent à démontrer des différences entre sa situation et ses dires*».

«*À date, aucune fraude n'a été constatée par cet individu. A priori nous sommes plus proches de la recherche de buzz que du fraudeur*», ajoute son cabinet. Néanmoins, les investigations «*se poursuivent via les services de la Cnaf. Si une fraude est constatée, une plainte sera déposée*», répète-t-on. Cette vidéo douteuse, qui a récolté énormément de commentaires d'internautes scandalisés, justifie «*la volonté de la ministère de rappeler qu'il faut rester vigilant face aux vidéos qui peuvent circuler sur les réseaux sociaux et sa fermeté vis-à-vis des fraudeurs et de ceux qui peuvent inciter à la fraude*», explique-t-on dans son entourage.

Cet homme n'est pas le premier à faire l'apologie de la fraude sociale sur les réseaux sociaux. En septembre dernier, un youtubeur surnommé Mertel prétendait dans une vidéo avoir 1800 euros net de revenus mensuels «*sans rien foutre*» en cumulant diverses allocations. Déjà à l'époque, Aurore Bergé avait tapé du poing sur la table. Par la suite, la ministère avait porté un amendement dans le cadre du projet de loi de financement de la sécurité sociale (PLFSS) pour 2024, avec son collègue des Comptes publics Thomas Cazenave, créant un délit d'incitation publique à la fraude sociale (par exemple sur internet ou les réseaux sociaux). Puni de deux ans d'emprisonnement et d'une amende de 30.000 euros, il verra le jour au 1er janvier.

La rédaction vous conseille

- **Fraude sociale : la lutte contre ce fléau reste largement insuffisante, critique la Cour des comptes**
- **Fraude sociale : en 2022, Tracfin a fortement intensifié ses signalements aux organismes sociaux**
- **Lutte contre la fraude sociale: la fusion carte Vitale-carte d'identité est-elle vraiment faisable?**

Sujets

aurore bergé

Aides sociales

allocations familiales